

s'appelle l'Expo '67, nous devrions les laisser aller.

Monsieur le président, ce que nous demandons, tout simplement,—et ce n'est pas la première fois que nous le demandons à la Chambre—c'est que les autorités compétentes fassent entendre raison aux responsables de la CAHA, qui exercent leur monopole sur les sports au pays, afin qu'ils accordent la permission qui est sollicitée dans les circonstances. On se rend compte, évidemment, du cas exceptionnel qui amène ces jeunes à aller jouer en Europe.

Je le répète: nous ne demandons d'argent à personne, nous assumons toutes les responsabilités, nous dégageons toutes les responsabilités, tout ce qu'on demande c'est qu'on ne nous mette pas des bois dans les roues. Si nous n'avons pas cette autorisation-là de la CAHA, on ne pourra pas obtenir les places en Europe; alors, cela rime à quoi? Ces jeunes gens-là sont exposés à des sanctions.

Monsieur le président, je voudrais insister; d'ailleurs, tous les reporters sportifs de la province de Québec, sans exception, ont fourni des coupures en quantité considérable à ce sujet, à qui de droit, et ils ont endossé le projet. Ils ont crié au scandale en voyant que la CAHA ne voulait pas entendre raison dans une circonstance semblable. Et, comme bien d'autres d'ailleurs, monsieur le président, je me demande si l'on n'est pas rendu au point où il faut mettre la CAHA à la raison, et ce d'une façon définitive. (*Applaudissements*)

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Monsieur

le président, à la suite de la question posée cet après-midi à l'honorable ministre du Commerce (M. Winters), probablement à cause de sa responsabilité envers l'Expo '67, le ministre a communiqué avec le président de l'Association du hockey amateur du Canada, M. Page.

Le ministre m'a demandé de souligner l'importance de cette question pour toutes les parties intéressées. Ce sujet a d'ailleurs été porté à son attention par deux membres du Parlement, les députés de Saint-Henri et de Trois-Rivières (MM. Lessard et Mongrain). Face à ces représentations, le ministre s'est cru lié et a discuté de ce sujet cet après-midi même avec les officiers supérieurs de l'Association.

Le ministre a passé en revue, avec M. Page, tous les détails de cette affaire et il lui a demandé de s'assurer que tous les aspects de ce problème soient attentivement et complètement examinés, en exprimant l'espoir qu'une décision ne soit prise qu'à la lumière de toutes les circonstances, de manière que cette décision soit équitable et raisonnable.

J'ose croire que l'honorable député sera satisfait que le ministre soit allé aussi loin qu'il lui était permis.

J'ajouterai, en ma qualité personnelle de député de Québec-Sud, que je verrais très bien qu'en des circonstances exceptionnelles l'Association du hockey amateur du Canada prenne des décisions exceptionnelles. Il me plairait de souhaiter «bon voyage» à nos Pee-Wee.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 1 h. 18 du matin, en conformité d'un ordre spécial.)